

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 25 juin 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/06/25-4/11

Commission n° 4 - Solidarités, Santé Publique et Logement
Rapporteur : JAUNAUX Yves

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : PARIGI Jean-François

OBJET : Conventions de financement au titre de l'aide sociale pour divers établissements pour personnes handicapées.

Le financement des structures pour personnes handicapées par dotations globalisées payables trimestriellement et l'application du paiement par compensation nécessitent de conclure des conventions qui fixent les nouvelles modalités de financement de ces établissements.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment les articles L. 311-3, L 313-8 et suivants

VU la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale

VUS :

- l'arrêté DASSMA/EQUIPEMENT N° 8-2000/CPH n° 1 du 4 juillet 2000 portant autorisation de création d'un foyer d'hébergement pour travailleurs du Centre d'Aide par le Travail d'OZOIR-LA-FERRIERE
- l'arrêté DASSMA/EQUIPEMENT n° 93/15 HUM/PH n° 1 portant autorisation
 - de transfert du foyer d'hébergement de la Grange du Bois à la résidence de la Dhuis à DAMPMART
 - de restructuration de la résidence de la Dhuis
- les arrêtés :
 - * DASSMA/EQUIPEMENT N°94-04 /CPH/RAP n°1 du 22 mars 1994 portant autorisation provisoire de création d'une structure expérimentale pour traumatisés crâniens d'une capacité de 31 places dont 2 en accueil temporaire, prorogé par arrêtés en date du 13 mai 1997, 21 avril 1999 et 1^{er} mars 2001

* DDASS/ DASSMA/ EQUIPEMENT n° 2002-05/CPH n° 2 autorisant la transformation en Foyer d'Accueil Médicalisé de la structure expérimentale à double tarification pour traumatisés crâniens de Savigny-le-Temple

* DASSMA/ÉTABLISSEMENTS n° 2004-04/EPH n° 1 portant création d'un service d'accompagnement à domicile de 9 places en extension du FAM pour traumatisés crâniens de Villebouvet

▪ les arrêtés :

* DGA/SOLIDARITE/ÉTABLISSEMENTS n° 2005-02/EPH n°1 du 3 février 2005 portant extension de capacité du foyer « Résidence de Sénart » géré par l'association des Paralysés de France à Combs-la-Ville

* Préfet de Seine et Marne n° 09/2005 – DDASS du 12 avril 2005 portant médicalisation et transformation en FAM du foyer « Résidence de Sénart » à hauteur de 51 places de foyer dont 4 places d'accueil temporaire.

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'approuver, telles qu'elles figurent en annexe de la présente délibération, les dispositions des conventions relatives aux modalités de financement des établissements suivants :

- Foyer d'hébergement « Les Charmilles » à Ozoir-la-Ferrière,
- Foyer d'hébergement « Résidence de la Dhuis » à Dampmart,
- Foyer d'Accueil Médicalisé « Villebouvet » à Savigny-le-Temple,
- Foyer d'Accueil Médicalisé « Résidence de Sénart » à Combs-la-Ville.

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil Général à signer ces conventions au nom du Département.

Article 3 : de prélever les crédits correspondant à ces conventions sur le programme «Accueil en établissement de personnes handicapées »

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT



Vincent ÉBLÉ